

Rapport de la Commission de gestion et des Finances au Conseil Communal relatif à une demande de dépassement de budget de fonctionnement pour l'exercice 2025

Préavis municipal no 12/2025

Madame La Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion et des Finances composée de :

- Monsieur Daniel Morier, Président
- Monsieur Basile Favre
- Madame Theres Brillet
- Madame Véronique Jaquemet
- Monsieur Tonino Natale, rapporteur

A rencontré la Municipalité le 2 décembre afin de discuter dudit préavis.

Introduction

Lors de l'adoption du budget 2025 en décembre 2024, le Conseil Communal avait adopté les amendements proposés par la COGEFI. Ceux-ci consistaient à réduire les charges proposées suivantes :

- 11.318.5 : Restauration des archives, diminution de CHF 20'000.—
- 3522.314 et 3522.318.5 Local Village 1, diminution de CHF 15'000.—
- 42.318 PACom, diminution de CHF 26'000.—

Le budget 2025 était donc adopté avec un excédent de charges de CHF 293'618.15

Analyse de la situation actuelle

Le but de la démarche de la COGEFI était que le Conseil Communal puisse s'exprimer sur la nécessité de ces coûts. Hormis la restauration des archives, dont le préavis a été présenté en amont des travaux effectués, ce préavis concerne des travaux déjà effectué, nous nous trouvons donc, à nouveau, devant le fait accompli.

Position de la Commission :

Rte du Village 1 - entretien

La Commission a pu consulter les factures relatives aux travaux réalisés, nous estimons que ces dépenses étaient prévisibles et que le début des travaux remontait à la fin de l'année 2024. Nous regrettons donc que la Municipalité ne soit pas intervenue lors de l'adoption des amendements au budget 2025.

Modification partielle du PACom – Service de l'urbanisme

La Commission regrette que des ressources financières ont été engagées pour que ce projet soit finalement abandonné.

Conclusion

Avec un budget 2025 présentant désormais un excédent de charge de plus de CHF 422'000.-- et un capital au 31 décembre 2024 de CHF 235'000.--, nous espérons que la Municipalité prend pleinement conscience de la situation financière délicate dont laquelle elle se trouve.

La Commission prend acte des dépenses extra-budgétaires, celles-ci ayant déjà été engagées elle ne peut s'y opposer. Elle propose donc au Conseil Communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal

- Vu le préavis municipal No 12/2025 ;
- Oui le rapport de la Commission de Gestion et des Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- D'accorder à la Municipalité les dépassements de budget de fonctionnement pour l'exercice 2025, déjà engagés, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 112'000.-- et représentant une augmentation de l'excédent de charges de CHF 46'500.--

St-Barthélemy, le 15 décembre 2025

Pour la Commission de Gestion et des finances :

Daniel Morier

Basile Favre

Theres Brillet

Véronique Jaquemet

Tonino Natale